

## Investissez dans des compteurs... à vélo!

Écrit par Saintlaurentduvar.net  
Lundi, 03 Septembre 2012 06:38

---

A partir du 11 septembre, dans la commune de Cagnes sur Mer, les vélos seront contrôlés sur la promenade de la plage. Les radars ne seront plus réservés aux voitures. La commune, voisine de Saint Laurent du Var, est déjà bien équipée en radars pour les 4 roues (radar feu rouge, vitesse), et maintenant la police vérifiera aussi la vitesse des vélos. Au delà de 10km/h ce sera 35 euros d'amende! Quid des vélos sans compteur de vitesse! Louis Negre justifie cette nouvelle source de revenu par: " Tout le monde doit apprendre à partager cette espace."